

45. Tavaux, OAP « La Vuillardière »

Contexte

Ce quartier en cours d'aménagement répond à un besoin conséquent de création de logements et d'équipements dans la commune, hors du périmètre du PPRT et à proximité des différentes centralités du bourg.

Principes d'aménagement

- › Créer un maillage viaire et modes doux permettant d'irriguer le futur quartier et de relier le quartier pavillonnaire Ouest au centre-bourg, ses commerces et services
- › Aménager une coulée verte et assurer la continuité d'une continuité écologique (environ 12m de large)
- › Programmer une mixité typologique de logements pour adapter les morphologies urbaines à leur environnement immédiat et au besoin d'une consommation foncière sobre
- › Créer une place de quartier ouverte sur les équipements nécessaires au développement du bourg-centre.
- › Permettre des implantations différentes des règles de la zone 1AUb pour optimiser les apports solaires et offrir une

Caractéristiques des îlots

Objectif de 220 logements (15 ha), dont 22% de logements sociaux

Phase 1 (environ 4,75 ha) :

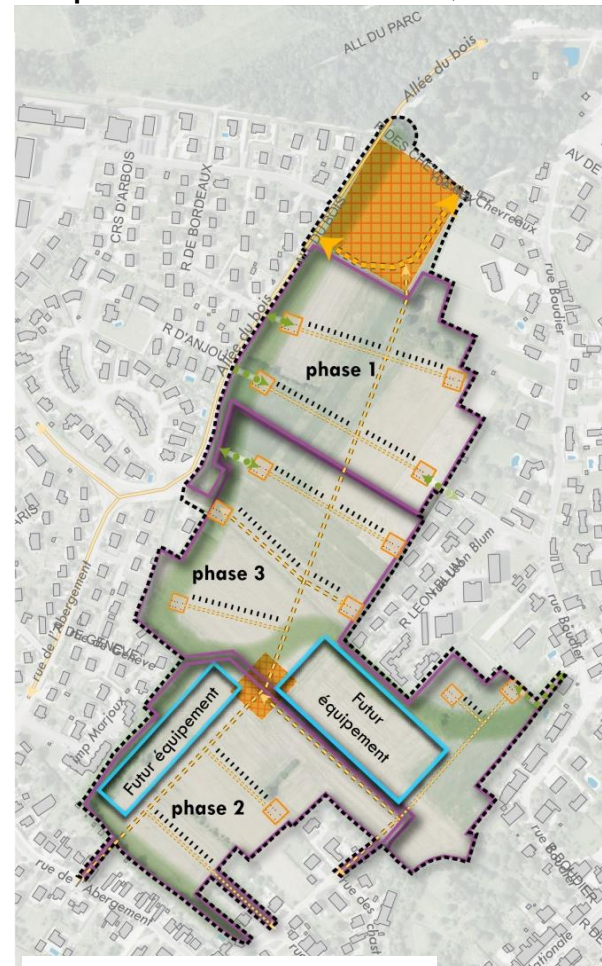
90 logements dont 16 logements locatifs destinés à une résidence intergénérationnelle

Phases 2 et 3 (environ 5,2 ha et 8,4 ha) :

Respectivement 60 et 70 logements dont 32 logements locatifs sociaux

Densité urbaine brute de 15 logements à l'hectare

exposition des espaces privatifs extérieurs optimale pour les parcelles au Nord des voies (recul de 15 m)



DÉPLACEMENTS

- Rue principale existante
- Rue principale à créer
- Rue secondaire existante
- Desserte à créer
- Cheminement à créer

URBANISATION

- Phase de l'urbanisation du quartier
- Place publique à aménager
- Aire de stationnement
- Recul des constructions de 15m max

PAYSAGE

- Corridor vert à renforcer